



Les Détours Nocturnes

2^{ème} édition

Dossier de presse 2026

1 et 2 AOUT



COMMENT ÇA A COMMENCÉ ?

- À l'origine, ce sont de simples soirées entre amis, autour d'un feu de camp, dans un lieu naturel exceptionnel.

Un cadre authentique, où la convivialité, la musique et le partage prennent rapidement une place centrale.

Ces moments deviennent vite incontournables pour notre groupe.

- Au fil des années, ces rassemblements prennent de l'ampleur. On commence à organiser de véritables soirées d'été avec barbecues, boissons et ambiance musicale avec les copains dJ. En parallèle, nous aménageons progressivement le lieu : des canapés, des toilettes, un bar, une terrasse des scènes... Installations faites maison, amélioration du confort, mise en valeur de l'environnement... Chaque détail est pensé pour créer une expérience unique.

- Après 5 à 6 ans à faire vivre et évoluer cet endroit, une évidence s'impose : aller plus loin.

Avec l'expérience acquise, une meilleure organisation et une vraie vision, nous décidons de structurer le projet et de lancer un événement plus ambitieux.

L'objectif reste le même : rassembler, faire plaisir et proposer quelque chose de marquant.

- Le projet devient un véritable festival.

Aujourd'hui, nous en sommes à la 2ème édition, avec une fréquentation en hausse et un public conquis. L'événement prend de l'ampleur tout en gardant son ADN : une ambiance chaleureuse et amicale, portée par une passion sincère pour l'événementiel.



QUELQUES IMAGES



SPONSORING – DONS

Les Détours Nocturnes

- **DIFFUSION DU LOGO ENTREPRISE SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DIGITAUX.**
- **5 À 10 PLACES POUR L'ENTRÉE AU FESTIVAL SELON LE DON.**
- **SUPPORTS DE COMMUNICATION À DISPOSER SUR LE TERRAIN LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT. (FLAMMES, PANNEAUX PUBLICITAIRES, BANDEROLES OU AUTRES...)**



Contrat de partenariat Festival 2026

« Les Détours Nocturnes »

Entre les soussignés :

La société....., ayant son siège auimmatriculée au RCS de sous le numéro, représentée par (Nom/ prénom du Représentant)....., adresse email

ci-après dénommée « le Partenaire » d'une part,

Et : ci-après dénommée « l'Association » d'autre part.

L'association Les Détours Nocturnes ayant son siège au 2399 cd 940, 62231 Sangatte représenté par Monsieur Vieillard Nicolas, Président de l'Association Les détours nocturnes, joignable par mail nicolasvieillard820@gmail.com et par téléphone: 06 73 46 28 00.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

L'Association prévoit de mener Le Festival Les Détours Nocturnes 2026:

festival, bar, sono, activités ... le samedi 1er Aout 2026 sur le terrain privé de LDN.

(Différentes scènes, jeux pour adultes, restauration et buvette, propositions artistiques...)

L'Association a proposé au Partenaire de s'associer au Festival Les Détours Nocturnes 2026 en y apportant un soutien financier.

Le Partenaire accepte en échange de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image au festival.

Le Partenaire s'engage à verser à l'Association la somme de (*montant de la somme en chiffres*) , soit (*montant de la somme en lettres*)

..... Le versement sera effectué au plus tard le 15/07/2026, par (*entourer le mode de paiement*) chèque libellé à l'ordre de l'Association / en espèces / par virement bancaire effectué sur le compte de l'Association.

ARTICLE 1 : Obligations de l'Association

L'Association s'engage à faire la publicité et la promotion du Partenaire avant et pendant l'évènement. (+ Aftermovie)

ARTICLE 2 : Droits de propriété intellectuelle

- Le Partenaire reconnaît la pleine propriété de l'Association sur Le Festival Les Détours Nocturnes entrepris y compris sur les droits de propriété intellectuelle y attachés.
- L'Association autorise le Partenaire à apposer le nom et le logo de l'Association sur sa documentation – y compris publicitaire – pour toute la durée du partenariat; le nom et le logo seront fournis par l'Association sur demande du Partenaire.
- L'association concède un droit d'exploitation non commerciale des images issues du Festival Les Détours Nocturnes 2026 au Partenaire, au titre de leur partenariat pour cet événement.
- Le Partenaire ne s'opposera pas à l'exploitation ultérieure, par l'Association, des images issues du Festival Les Détours Nocturnes 2026 et qui présenteraient son logo, et ceci même si le partenariat n'était pas reconduit.
- Cette concession est réalisée sans limite de temps.

ARTICLE 3 : Assurance

- L'Association est responsable au titre du Festival Les Détours Nocturnes 2026 et le Partenaire ne supporte aucune responsabilité quelconque.

ARTICLE 4 : Résiliation de plein droit

- Le présent contrat sera résilié de plein droit dans les cas de force majeure prévus par la loi.

ARTICLE 5 : Litiges

Tout litige au présent contrat sera soumis au tribunal de commerce de Calais.

Fait le, à, en deux exemplaires originaux,

(Nom du signataire) (Nom du Partenaire).....

(Nom du signataire) (Nom de l'Association).....

signature:

signature:

RIB



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	02625	00023042001	52	EUR

Domiciliation
CCM CALAIS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8026 2500 0230 4200 152

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM CALAIS
2 BOULEVARD PASTEUR
62100 CALAIS
0 820 35 20 49 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Titulaire du compte (Account Owner)
LES DETOURS NOCTURNES
2399 ROUTE DEPARTEMENTALE 940
62231 SANGATTE

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ